



**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
(EN PROCEDURE D'URGENCE)
N° 009/AONO/NASLA/CIPM/2023 DU 07/07/2023**

**POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE GROUPE POUR LE PERSONNEL DE NASLA -
EXERCICE 2023-2024**

1- Objet :

Le Directeur Général de National School of Local Administration lance Appel d'Offres National Ouvert pour la souscription d'une police d'assurance maladie groupe pour le personnel de NASLA, exercice 2023-2024

2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter, en un seul lot, consistent en la souscription d'une police d'assurance maladie groupe pour le personnel de NASLA. La consistance de ces prestations est détaillée dans les Termes de Référence (TDR) du présent DAO.

3- Lieu d'exécution :

Les prestations, objet de l'appel d'offres seront exécutées sur le territoire camerounais.

4. Participation et origine :

La participation au présent Appel d'Offres est réservée aux Compagnies d'Assurances de droit camerounais installées au Cameroun, remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA).

5- Financement :

5.1- Ligne Budgétaire

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le Budget 2023 de la NASLA. Imputation : 204T03 670401

5.2- Cout prévisionnel

Le coût prévisionnel est de vingt cinq million (25.000.000) de Francs CFA toutes taxes comprises.

6- Consultation du Dossier d'Appel d'Offres :

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Marchés de NASLA (Nouveau bâtiment des archives) dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres :

Le dossier peut être obtenu au Service des Marchés de NASLA (Nouveau bâtiment des archives) dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de vingt-cinq mille (25.000) FCFA, payable au « Compte Spécial CAS-ARMP » N° 335 98800001-89 ouvert à la BICEC, dès publication du présent avis.

La copie du reçu de versement sera déposée au lieu du retrait du Dossier d'Appel d'Offres.

8. Remise des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en 07 (sept) exemplaires dont l'original et 06 (six) copies marqués comme

heures et devra porter la mention :

« Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N° 009/AONO/NASLA/CIPM/2023 DU 07/07/2023

Pour la souscription d'une police d'assurance maladie groupe pour le personnel de National School of Local Administration(NASLA), Exercice 2023-2024, »

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

9. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission, d'un montant de **cinq cent mille (500.000) FCFA Francs CFA**, établie par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministère des Finances et dont la liste figure dans la pièce n°11 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Les autres pièces administratives requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement financier agréé par le Ministère des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

10- Ouverture des offres :

L'ouverture des offres se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **02/08/2023 à 11 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de NASLA, dans la salle de conférence de la bibliothèque de la NASLA.

L'ouverture des offres financières se fera ultérieurement, après évaluation des offres techniques et vérification des pièces administratives, et ne concernera que les soumissionnaires ayant un dossier administratif complet et conforme et ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à 80 points sur 100.

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés, et ayant une parfaite connaissance du dossier, peuvent assister à ces séances d'ouverture

11. Critères d'évaluation

11.1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires du présent Appel d'Offres sont notamment les suivants :

- Dossier administratif incomplet ou non conforme après expiration du délai de 48h prévu par la réglementation ;
- Fausse (s) déclaration (s) ou pièce falsifiée (s) ;
- Absence de l'agrément du MINFI dans la branche concernée ;
- Absence de l'attestation d'adhésion au code CIMA certifiant que le soumissionnaire n'est soumis à aucune procédure de redressement, de sauvegarde ou de surveillance particulière ;
- Absence des états C4 et C11 pour les années 2019 , 2020 et 2021 dûment certifiés par les services compétents du Ministère en charges des Finances ;
- Présence d'information financière dans l'offre administrative ou technique ;
- Abandon d'un marché ou exclusion de la commande publique au cours des trois (03) dernières années
- Note technique inférieure à quatre-vingt (80) points sur cent (100).

11.2. Critères essentiels

Les offres techniques seront évaluées sur cent (100) points selon les critères suivants :

N°	Critères	Points
----	----------	--------

1	Présentation générale de l'offre	03
2	Références générales du soumissionnaire,	07
3	Références spécifiques du soumissionnaire dans les risques similaires au cours des trois dernières années (2019, 2020 et 2021)-joindre première et dernière pages du marchés) plus PV de réception ou attestation de satisfecit	19
4	Description détaillée des garanties offertes	06
5	Modalités de mise en jeu des garanties	08
6	Couverture des engagements réglementés (CER)	17
7	Couverture de la marge de solvabilité (CMS)	20
8	Cadence de règlement des sinistres au cours des cinq (05) dernières années (2017, 2018, 2019, 2020 et 2021)	10
9	Partenaires techniques et qualité de service	10
	TOTAL	100

Évaluation Technico-Financière :

Seules les offres financières des soumissionnaires qui auront obtenu une note technique supérieure ou égale à 80 points sur 100 seront analysées.

La formule utilisée pour établir les scores financiers est la suivante :

$$SF=100 \times Fm/F$$

SF : score financier, Fm : montant de la proposition la moins disante, F : montant de la proposition considérée.

$$\text{Note finale} = (80 \times \text{Note Technique} + 20 \times \text{Note Financière}) / 100$$

12. Méthode de sélection de l'Assureur

L'Assureur sera choisi selon la méthode du mieux disant.

13. Période d'exécution

La période de couverture est de douze (12) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de leur dépôt.

15- Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés de NASLA (Nouveau bâtiment des archives).

Ampliations

